

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de la Façade
Manche Est-Mer du Nord

Annexe 6 : objectifs stratégiques

Partie a : objectifs stratégiques socio-économiques



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Sommaire

| | |
|---|----|
| Objectif stratégique n°1 : fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux..... | 5 |
| Objectif stratégique n°2 : biodiversité marine et littorale..... | 6 |
| Objectif stratégique n°3 : pêche professionnelle..... | 7 |
| Objectif stratégique n°4 : aquaculture..... | 12 |
| Objectif stratégique n°5 : énergies marines renouvelables..... | 19 |
| Objectif stratégique n°6 : extraction de granulats marins..... | 24 |
| Objectif stratégique n°7 : trafic maritime et espaces portuaires, dragage..... | 27 |
| Objectif stratégique n°8 : industries navales et nautiques..... | 37 |
| Objectif stratégique n°9 : agriculture..... | 43 |
| Objectif stratégique n°10 : intervention régalienne de l'État en mer et sur le littoral (sécurité et sûreté)..... | 44 |
| Objectif stratégique n°11 : tourisme et loisirs maritimes et littoraux..... | 47 |
| Objectif stratégique n°12 : recherche, innovation, formation..... | 52 |
| Objectif stratégique n°13 : patrimoine maritime et littoral..... | 62 |
| Objectif stratégique n°14 : pollutions telluriques..... | 67 |
| Objectif stratégique n°15 : gestion du littoral et de son artificialisation, prévention des risques naturels..... | 68 |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES MARINS ET LITTORAUX

Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant les pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers.

Enjeu majeur de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, les écosystèmes marins sont des structures écologiques complexes et fragiles dont le bon fonctionnement dépend directement de la nature et du niveau des pressions engendrées par les activités humaines.

La limitation des perturbations physiques des habitats pélagiques et benthiques et la mise en oeuvre de techniques d'exploitation durable des ressources marines aux impacts environnementaux limités visent à diminuer les pressions sur les espèces et les habitats.

L'évitement d'activités génératrices de dérangements d'espèces protégées et la limitation des risques d'introduction d'espèces non indigènes envahissantes concourent également à réduire les pressions sur les milieux marins.

OBJECTIF STRATÉGIQUE PARTICULIERS

37 OE particuliers (voir tableau annexe 6b)

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : BIODIVERSITÉ MARINE ET LITTORALE

Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées.

Enjeu majeur de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, le maintien de la biodiversité marine nécessite de prendre des mesures de protection ou de restauration adaptées.

Extrêmement riche en habitats marins, la façade est également le lieu de vie, d'alimentation, de repos et d'hivernage, de reproduction, de transit de nombreuses espèces marines qui contribuent à la diversité biologique et au bon fonctionnement des écosystèmes marins, du bas jusqu'en haut de la chaîne trophique.

En complément des actions de réduction des pressions anthropiques sur les milieux marins, l'adoption de documents de gestion d'aires marines protégées et la prise de mesures réglementaires de protection d'espèces et d'habitats rares ou menacés permettent de conserver la richesse écologique des milieux marins.

La mise en oeuvre d'actions de suppression d'obstacles artificiels et de restauration d'espaces naturels permet également de préserver ou de rétablir la connectivité écologique des milieux marins et de favoriser la biodiversité marine.

OBJECTIF STRATÉGIQUE PARTICULIERS

15 OE particuliers (voir tableau annexe 6b)

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PÊCHE PROFESSIONNELLE

Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord.

Avec 780 navires présents dans les eaux de la façade, générant 24 % de la valeur de production nationale issue de cette activité, la pêche s'appuie sur le secteur de l'industrie navale afin de renouveler ses flottes et ses équipements.

Le renforcement du lien avec les autres filières de production et de commercialisation en Manche Est-mer du Nord favorise la meilleure valorisation des produits de la mer.

Orientée vers l'atteinte du rendement maximal durable, le développement de la pêche reste conditionné par le bon état écologique des milieux marins notamment des habitats benthiques et pélagiques.

Le maintien des stocks et des zones fonctionnelles halieutiques nourricières et frayères est favorisé par la gestion de l'effort de pêche et des pratiques responsables.

L'innovation technologique concourt à renforcer la dimension environnementale de l'activité de pêche professionnelle.

L'adaptation de l'offre de formation maritime concourt à encourager l'engagement vers les métiers de la pêche professionnelle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE PARTICULIERS

3A Opérer la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale

3B Promouvoir la commercialisation des produits de la mer

3C Soutenir les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources

3D Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Opérer la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale |
| Code de l'objectif particulier | 3A |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 3 - Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; industries navales et nautiques |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de dossiers validés au titre de la mesure 26 FEAMP (Innovation) Cible 1 :</p> <p>Indicateur 2 : consommation énergétique moyenne de la flottille Cible 2 : tendance à la réduction de la consommation énergétique de la flottille</p> <p>Indicateur 3 : nombre de Permis de Mise en Exploitation (PME) délivrés par an Cible 3 : En augmentation</p> <p>Indicateur 4 : âge moyen des navires par quartier Cible 4 : en baisse</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Innovation ; Économie |
| Politiques publiques existantes associées | FEAMP |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 13A D01-HB-OE-04-05-06-10; D01-MT-OE-02-03 ; D01-OM-01; D01-PC-01-05 ; D06-OE02 ; D08-OE02-03-04 ; D10-OE02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <p>Encourager l'utilisation de navires de pêche innovants (dans les méthodes de pêche, les matériaux et carburants utilisés) en fonction des vocations (pêche côtière, au large, etc.) et des engins (dormants ou traînants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la débarque (pesée notamment) • Valoriser la pêche artisanale et estuarienne • Renforcer les équipements et encourager les structures écoconstruites à terre • Viser une meilleure compatibilité environnementale des pratiques via l'innovation (réduction des impacts, modes de propulsion, etc) • Mise en place d'un plan d'équipement des navires de pêche à horizon 2021 |

| Objectif stratégique particulier | Promouvoir la commercialisation des produits de la mer |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 3B |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 3 - Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économie |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3C 12F |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les filières pêche et aquaculture pour mutualiser les coûts de sous-traitance et maîtriser les coûts énergétiques • Mener une enquête de grande ampleur sur l'acheminement des pêches sur la façade Manche Est- mer du Nord • Favoriser la vente directe (circuits courts) • Valoriser les criées • Développer l'exportation • Favoriser les initiatives de découverte des produits par le public (dégustations sur place, semaine de goût, etc.) • Soutenir et développer les activités de transformation des produits de la mer à proximité des ports ainsi que la montée en gamme des produits • Mettre aux normes les circuits de congélation et logistiques d'acheminement des produits de la mer (Rapport Lahoche) • Diminuer les frais de débarquement et de commercialisation supportés par les pêcheurs |

| Objectif stratégique particulier | Soutenir les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 3C |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 3 - Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; Commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de dossiers validés au titre des mesures 68 et 69 FEAMP (Mesures de commercialisation et Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture) et 66 FEAMP (Plans de production et de commercialisation)</p> <p>Cible 1 : en augmentation</p> <p style="text-align: center;">Pêche</p> <p>Indicateur 2 : nombre de produits de la mer sous signe de qualité (MSC, Artysanal, Ecolabel Pêche durable, Pavillon France, Label rouge, IGP)</p> <p>Cible 2 : En augmentation</p> <p>Indicateur 3 : part de la quantité de produits de la mer débarqué sous signe de qualité</p> <p>Cible 3 : x % de produit sous signe de qualité</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Sensibilisation |
| Politiques publiques existantes associées | FEAMP PAPPC PSNDAD |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3B D03-01-02 ; D04-OE02 ; D09-OE01 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études de marché • Étiquetage -origine des produits dans les plats cuisinés • Plan biodiversité 2018 : Action 58 interdiction de la pêche électrique |

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés¹ |
| Code de l'objectif particulier | 3D |
| Enjeux/thème | Économie circulaire ; Bon état écologique |
| Objectif stratégique | 3 - Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord |
| Activités concernées | Pêche professionnelle |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : volume des déchets plastiques retrouvé sur les plages provenant de la pêche Cible 1 : en diminution</p> <p>Indicateur 2 : volume de déchets ré-employés Cible 2 :</p> <p>Indicateur 3 : nombre de ports de la façade équipés d'un système de récupération des déchets de pêche Cible 3 :</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Aménagements portuaires ; Recherche et développement |
| Politiques publiques existantes associées | FEAMP PAPPC PSNDAD |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 7G D01-OM-OE01 ; D10-OE02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces adaptés à la récupération et au tri des déchets sur les navires • Sensibiliser la profession à des techniques de pêche plus respectueuses • Emploi matériaux dégradables • Impliquer les collectivités pour le traitement à terre des déchets |

¹ Plan biodiversité 2018 : Action 20

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : AQUACULTURE

Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime Manche Est-mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.

L'innovation, la recherche et le développement ainsi que la simplification des procédures administratives concourent à améliorer les productivités conchylicoles et aquacoles de la façade maritime Manche Est-mer du Nord. La filière aquacole de Normandie et Haut-de-France s'engage dans l'objectif d'accroître la production piscicole de 40 % à l'horizon 2020, dans le respect des exigences sanitaires et environnementales.

L'optimisation des pratiques culturelles notamment le contrôle du risque de dissémination des espèces non indigènes, et l'innovation technique appuient l'adaptation de la filière aux enjeux des eaux littorales et des écosystèmes marins, inscrivant l'aquaculture locale dans une perspective durable. L'implantation des entreprises conchylicoles et aquacoles sur la frange littorale, à proximité immédiate des zones de production et de l'accès à l'eau de mer, est assurée par un accès privilégié au foncier littoral.

La formation aux diverses activités aquacoles est renforcée par le développement de l'apprentissage, permettant un accès simplifié à l'emploi et la prise en compte des spécificités propres à chaque secteur (pisciculture, conchyliculture, aquaponie, algoculture et élevage de crustacés). Les métiers seront rendus plus attractifs par une amélioration des conditions de travail notamment en encourageant des solutions de logement près des zones d'exploitation.

La valorisation des produits est favorisée par la mise en place de signes de qualité, par le développement de la commercialisation (circuits courts, export ...) et par des campagnes ou des événements de promotion.

OBJECTIF STRATÉGIQUE PARTICULIERS

4A Accroître la production piscicole marine de 40 % à l'horizon 2020 dans la façade maritime

4B Faciliter l'établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles

4C Encourager la transition des activités aquacoles vers des modèles durables et respectueux de la biodiversité

4D Assurer le maintien de la capacité de commercialisation face au risque sanitaire

4E Soutenir les démarches de signe de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources

4F Promouvoir la commercialisation des produits de la mer

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Accroître la production piscicole marine de 40 % à l'horizon 2020 dans la façade maritime |
| Code de l'objectif particulier | 4A |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : volume de la production piscicole Cible 1 : Augmentation de 40 % à l'horizon 2020</p> <p>Indicateur 2 : valeur de la production piscicole Cible 2 : Augmentation relative à celle du volume de production</p> <p>Indicateur 3 : nombre moyen d'espèces élevées par les entreprises piscicoles</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économie ; Recherche et développement ; Cohabitation entre activités ; Connaissances |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD SRDAM |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3B ; 4B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Installation de nouvelles exploitations piscicoles, en favorisant les méthodes limitant les pollutions animales • Amélioration des connaissances sur les impacts et sur les capacités d'accueil du milieu afin de limiter les impacts sur le milieu (dont espèces fourragères) • Diversification de l'activité : entreprises artisanales, diverses espèces |

| Objectif stratégique particulier | Faciliter l'établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 4B |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchyliques et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de demandes de concessions d'aquaculture innovantes sur les 5 dernières années</p> <p>Indicateur 2 : surface du DPM propice au développement d'aquaculture</p> <p>Indicateur 3 : nombre d'établissements d'aquaculture au-delà de l'estran</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4, 6 et 7 |
| Facteurs d'influence | Simplification administrative ; Recherche et Développement ; cohabitation des usages sur le littoral et au large ; Connaissances |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD (MEAP) SRDAM |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 4A ; D01-HB-OE-03-04-05-06; D01-PC-OE05 ; D02-OE01-02-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE04 ; D09-OE-01 ; D10-OE02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Définir la carte des potentialités pour le développement de nouveaux sites d'aquaculture côtiers et au large (SRDAM) |

| Objectif stratégique particulier | Encourager la transition des activités aquacoles vers des modèles durables et respectueux de la biodiversité |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 4C |
| Enjeux/thème | Bon État Écologique |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de dossiers validés au titre de la mesure 47 FEAMP (Innovation aquaculture) Cible 1 : En augmentation à l'horizon 2025</p> <p>Indicateur 2 : nombre de personnes ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation</p> <p>Indicateur 3 : nombre d'entreprises ayant signé les dispositions relatives au respect des prescriptions environnementales des schémas des structures</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Innovation ; Recherche et développement |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD SRDAM |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D02-OE01-02-04 ; D08-OE04 ; D09-OE01 ; D10-OE02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'appels à projet concernant la création de structures aquacoles biodégradables • Lancement d'appels à projet pour la réalisation de recherches et la création d'entreprises liées à l'aquaponie marine (en symbiose avec l'algoculture) • Encourager la recherche et l'expérimentation quant à 1) l'alimentation des poissons d'élevage 2) les dispositifs innovants de circuits fermés d'eau de mer • Encourager les synergies avec d'autres acteurs ex : valorisation des coquilles, projet VALCOQAGRI • Réduction empreinte carbone |

| Objectif stratégique particulier | Assurer le maintien de la capacité de commercialisation face au risque sanitaire |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 4D |
| Enjeux/thème | Risques sanitaires ; Économie |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de dossiers validés au titre de la mesure 48 du FEAMP concernant des infrastructures ou du matériel destinés au stockage et/ou la purification des coquillages</p> <p>Cible 1 : x dossiers</p> <p>Indicateur 2 : nombre de zones de production favorisant le maintien de la commercialisation en cas de risque sanitaire (exemples en cours : révision du plan POLMAR Manche (zones de relais en cas de pollution notamment), protocole d'approvisionnement en eau en cas de fermeture due aux norovirus)</p> <p>Cible 1 : x zones</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 |
| Facteurs d'influence | Innovation ; Planification |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD SRDAM |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D02-OE01-02-04 ; D07-OE04 ; D08-OE04 ; D09-OE01 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Plan POLMAR et gestion des neurovirus |

| | |
|---|---|
| Objectif stratégique particulier | Soutenir les démarches de signe de qualité de produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources |
| Code de l'objectif particulier | 4E |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de dossiers validés au titre des mesures 68 et 69 FEAMP (Mesures de commercialisation et Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture) et 66 FEAMP (Plans de production et de commercialisation)</p> <p>Cible 1 : en augmentation à l'horizon 2030</p> <p>Indicateur 2 : nombre de labellisations Label Rouge, IGP, AOP...</p> <p>Cible 2 : x</p> <p>Indicateur 3 : quantité de produits labellisés par rapport à la production totale</p> <p>Cible 3 : x %</p> <p>Indicateur 4 : valorisation des produits via un cahier des charges exemple agriculture biologique</p> |
| Localisation (cartes d'enjeu ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Sensibilisation |
| Politiques publiques existantes associées | FEAMP PAPPC PSNDAD |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3B D02-OE01-02-04 D08-OE04 ; D09-OE01 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études de marché • Étiquetage-origine des produits dans les plats cuisinés |

| Objectif stratégique particulier | Promouvoir la commercialisation des produits de la mer |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 4F |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 4 - Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime MEMNor en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs |
| Activités concernées | Aquaculture ; Commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économie |
| Politiques publiques existantes associées | PSNDAD |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3C 12F |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les filières pêche et aquaculture pour mutualiser les coûts de sous-traitance et maîtriser les coûts énergétiques • Mener une enquête de grande ampleur sur l'acheminement des produits aquacoles sur la façade Manche Est- mer du Nord • Favoriser la vente directe (circuits courts) • Valoriser les criées • Développer l'exportation • Améliorer l'intégration des activités de transformation et de dégustation à proximité des sites de production |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5 : ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime.

La diversification du mix énergétique est un enjeu majeur de la façade Manche Est-mer du Nord et correspond à un enjeu national de transition écologique.

Un appel d'offres est lancé en 2020 afin d'attribuer 1 GW d'éolien en mer posé au large de la Normandie.

Plusieurs appels d'offres sur l'éolien en mer, de 500 à 1 000 MW chacun, sont lancés sur notre façade d'ici 2030 pour tirer pleinement profit de son potentiel éolien (1 500 à 2 400 km² de zones potentielles). L'identification des zones propices pour le développement des projets éoliens et hydroliens fait l'objet de larges consultations. La cohabitation entre activités est encouragée dans le processus de planification et de décision.

La « recherche et le développement » encourage la mobilisation de nouvelles technologies d'énergies marines renouvelables, elle s'appuie notamment sur les retours d'expériences des premiers projets EMR et leurs suivis environnementaux associés qui permettent de qualifier plus précisément les impacts de cette activité sur les milieux. Le développement de raccordements mutualisés de parcs commerciaux ou pilotes concourt à réduire l'empreinte environnementale de ces projets, cette innovation vient renforcer la cohabitation entre activités historiques et émergentes. Le développement de ces projets EMR soutient l'innovation en termes de raccordements afin de répondre aux besoins actuels et futurs de test en situation réelle pour des moyenne et grande puissances, plus au large des côtes. Le tissu industriel de la façade notamment l'industrie navale développe des synergies qui concourent au développement de la filière EMR. Les formations maritimes s'adaptent pour répondre aux besoins spécifiques de cette filière.

Les EMR sont abordées dans le cadre de projets de territoires. Elles participent à ce titre à la consolidation des infrastructures portuaires en lien avec leur accueil dans les zones d'activité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE PARTICULIERS

5A Identifier 1 500 à 2 400 km² de zones potentielles d'implantation de l'éolien sur la façade maritime, dont 300 km² pour un projet d'1 GW au large de la Normandie à lancer par un appel d'offres en 2020

5B Concerner le développement de l'ensemble des projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial

5C Favoriser le développement de filières EMR structurées et génératrices d'emploi à l'échelle de la façade maritime

5D Encourager les expérimentations pour l'ensemble des technologies EMR et leur raccordement

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Identifier 1 500 à 2 400 km ² de zones potentielles d'implantation de l'éolien sur la façade maritime, dont 300 km ² pour un projet d'1 GW au large de la Normandie à lancer par un appel d'offres en 2020 |
| Code de l'objectif particulier | 5A |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 5 - Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime |
| Activités concernées | EMR |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : surface en km ² de zones propices identifiées Cible 1 : 1 500 km ² minimum |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 3, 4, 5, 6 et 8 |
| Facteurs d'influence | Qualité de la concertation |
| Politiques publiques existantes associées | Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 5C ; 5D ; D01- HB-07-11 ; D01-MT-OE01-03 ; D01-OM-OE02-06 ; D01-PC-OE05 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE05-08 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Mener les concertations en application de l'article 58 de la loi ESSOC dans l'objectif d'identifier les zones préférentielles • Étude de levée de risques |

| Objectif stratégique particulier | Concierter le développement de l'ensemble des projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 5B |
| Enjeux/thème | Acceptabilité ; enjeu culturel et patrimonial |
| Objectif stratégique | 5 - Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime |
| Activités concernées | EMR |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : temps laissé à la consultation concernant les projets EMR présentés</p> <p>Indicateur 2 : pourcentage des structures représentées au CMF s'étant exprimées sur les projets EMR présentés</p> <p>Cible 2 : 100 %</p> <p>Indicateur 3 : objectif en termes de capacité installée sur la façade sur le court et moyen terme</p> <p>Cible 3 : atteinte de ces objectifs en parcs en développement/installés</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 3, 4, 5, 6 et 8 |
| Facteurs d'influence | Planification, lancement d'appels d'offres pour les EMR, objectif de capacités de projets en développement/installés |
| Politiques publiques existantes associées | Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 5A ; 5C ; 5D |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de concertations en façade pour permettre l'identification de zones propices éolien permettant d'y lancer en 2020 un appel d'offres au large de la Normandie puis plusieurs appels d'offres de 500 à 1 000 MW chacun d'ici 2030 • Conduite d'une concertation pour identifier les zones propices hydrolien • Développement de raccordements mutualisés pour les EMR en phase pilote ou commerciales pour réduire les coûts et l'empreinte environnementale, favoriser la coexistence des usages en mer |

| Objectif stratégique particulier | Favoriser le développement de filières EMR structurées et génératrices d'emploi à l'échelle de la façade maritime |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 5C |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 5 - Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime |
| Activités concernées | EMR |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre d'ETP créés par filière EMR (donnée : Observatoire des EMR)</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'entreprises représentatives de l'ensemble de la chaîne de valeur représentées au sein de clusters (donnée : Observatoire des EMR)</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 3, 4, 5, 6 et 8 |
| Facteurs d'influence | Économie |
| Politiques publiques existantes associées | Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 5D |

| Objectif stratégique particulier | Encourager les expérimentations pour l'ensemble des technologies EMR et leur raccordement |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 5D |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 5 - Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime |
| Activités concernées | EMR ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de projets retenus suite à un appel à projet national ou européen raccordés sur une plate-forme mutualisée (multi-usage et/ou partagé avec une plate-forme d'un projet commercial) Cible 1 : 1 minimum</p> <p>Indicateur 2 : nombre de structure ou entreprise de la façade lauréate d'un appel à projet national (ADEME) et/ou européen (INTERREG)</p> <p>Indicateur 3 : nombre de raccordement mutualisé Cible 1 : minimum 1</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économie ; Recherche et développement |
| Politiques publiques existantes associées | Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01- HB-07-11 ; D01-MT-OE01-03 ; D01-OM OE02-06 ; D01-PC-OE05 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE05-08 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites propices à l'accueil des énergies houlomoteur et marémoteur • Favoriser les recherches sur l'énergie des courants marins • Mise en place de solutions « plug and test » : mutualiser le raccordement permettra aussi de soutenir l'innovation et de répondre aux besoins actuels et futur de test en situation réelle pour des moyenne et grande puissances, plus au large des côtes • Lancement d'Appels à Projet • Encourager les projets de thalassothermie et de récupération de chaleur des eaux usées sur le territoire • Définir les conditions de développement des fermes permettant de limiter les impacts environnementaux |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6 : EXTRACTION DE GRANULATS MARINS

Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales ainsi qu'à la filière du bâtiment et des travaux publics. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m³ autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs en attribuant, si besoin, des permis de recherche.

Les sept concessions d'exploitation de granulats marins de la façade maritime Manche Est-mer du Nord répondent à ce jour aux besoins en matériaux et participent à la gestion du trait de côte.

Un projet de GIS concernant l'analyse des pressions cumulées générée par l'imbrication forte des activités dans la façade maritime Manche Est-mer du Nord, portée en particulier par les acteurs de l'extraction des granulats marins, avec la pêche, les EMR et des ports est en cours de mise en place afin d'étudier les opportunités de limiter les impacts cumulés sur la faune et la flore.

L'accueil de cette activité dans les ports de la façade maritime est facilité par l'aménagement d'espaces dédiés à l'installation de sites récepteurs de granulats marins (déchargement et installation de traitement).

OBJECTIF PARTICULIER

6A Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme

6B Anticiper les besoins futurs de la façade en granulats marins en autorisant des permis de recherche

| Objectif stratégique particulier | Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 6A |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 6 - Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m ³ autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs en attribuant, si besoin, des permis de recherche. |
| Activités concernées | Extraction de granulats marins |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : volume autorisé par an Cible 1 : 10,5 million de m ³ Indicateur 2 : nombre de permis de recherches Cible 2 : En cohérence avec les schémas régionaux de carrière |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 3, 4 et 5 |
| Facteurs d'influence | Simplification administrative |
| Politiques publiques existantes associées | DOGGM |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-HB-OE03-04-06-11 ; D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE5 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> Analyser les données existantes sur la fonctionnalité des milieux, la sensibilité des espèces et la composition des fonds, et en acquérir de nouvelles en cas de besoin Communiquer au grand public les enjeux liés à la production de granulats marins et à l'ouverture de concession en mer |

| Objectif stratégique particulier | Anticiper les besoins futurs de la façade en granulats marins en autorisant des permis de recherche |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 6B |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 6 - Affirmer l'intérêt stratégique de la façade maritime en apports de matériaux aux grands projets d'infrastructures régionales et supra-régionales. Soutenir la filière d'extraction de granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m ³ autorisés annuellement sur la façade. Anticiper les besoins futurs en attribuant, si besoin, des permis de recherche. |
| Activités concernées | Extraction de granulats marins |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 2 : nombre de permis de recherches Cible 2 : en cohérence avec les schémas régionaux de carrière |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4, 5 |
| Facteurs d'influence | Simplification administrative Recherche |
| Politiques publiques existantes associées | DOGGM Schéma régional des carrières |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-HB-OE03-04-06-11 ; D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Améliorer la connaissance sur les besoins de la région en granulats marins |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7 : TRAFIC MARITIME ET ESPACES PORTUAIRES, DRAGAGE

Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux.

Principale zone du trafic maritime mondial, la façade maritime Manche Est-mer du Nord concentre trois Grands ports maritimes compétitifs et s'inscrivant dans une démarche de coordination inter-régionale performante. Les grands ports et ports secondaires se complètent suivant une approche par axes (Axe Seine, Axe Nord, canal Seine-Nord-Europe), facilitée par l'aménagement de transports massifiés, qui confortent les axes nationaux et européens de transport de marchandises dans leur connexion aux hinterlands. Le positionnement stratégique des ports au niveau international est également favorisé par la création d'un guichet portuaire unique, facilitant la transmission des formalités déclaratives pour les navires en entrée ou sortie des États membres de l'Union européenne.

La modernisation des équipements portuaires et industriels ainsi que l'innovation en matière de gestion des flux de trafic et de marchandises permettent d'optimiser les espaces fonciers et de conforter la compétitivité économique des ports tout en adaptant les espaces portuaires à l'accueil de nouvelles activités (croisiéristes, déchargement des sédiments de dragage et des granulats marins extraits, GNL, rapprochement des chantiers navals) sur des espaces fonciers réduits. Ces aménagements participent à la valorisation des métiers de la mer et à l'émergence d'un tourisme industriel.

Une politique coordonnée de prévention des pollutions des ports, notamment par la systématisation de zones de carénage adaptées, comme l'attention particulière consacrée à la limitation et à l'évitement des pressions environnementales liées au trafic maritime (bruit continu, qualité de l'air, collisions de mammifères et tortues marines), sont des objectifs majeurs pour la transition écologique des activités portuaires.

L'organisation de l'activité de dragage à l'échelle de la façade maritime permet de maintenir les accès maritimes et fluviaux et de les adapter à la taille croissante des navires et aux évolutions des activités portuaires tout en limitant les impacts sur les habitats marins et leurs fonctionnalités. L'émergence de filières de valorisation des sédiments de dragage est un objectif majeur, participant à une gestion économe des ressources minérales naturelles de la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

OBJECTIFS PARTICULIERS

- 7A Créer un guichet unique portuaire pour simplifier la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres**
- 7B Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux**
- 7C Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré et post acheminement**
 - 7D Faciliter le déchargement des sédiments de dragage**
 - 7E Soutenir la filière de ré-emploi des sédiments de dragage au travers de la coopération inter-portuaire et inter-filières**
 - 7F Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches portuaires**
- 7G Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets**
- 7H Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique) par des infrastructures spécifiques**
- 7I Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime**

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Créer un guichet unique portuaire pour simplifier la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres |
| Code de l'objectif particulier | 7A |
| Enjeux/thème | Accès aux ports ; renforcement des axes stratégiques |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : création du guichet unique (O/N) Indicateur 2 : nombre ou % de ports l'utilisant |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4 et 6 |
| Facteurs d'influence | Simplification administrative |
| Politiques publiques existantes associées | SNP SNML |

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux |
| Code de l'objectif particulier | 7B |
| Enjeux/thème | Modernisation des espaces portuaires |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; Travaux maritimes |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : investissements portuaires au titre des CPER/CPIER pour le développement des activités logistiques et la massification des flux dans les ports maritimes</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports de la façade engagés dans la démarche</p> <p>Indicateur 3 : part du trafic à destination ou en partance de l'Europe passant par les ports de la façade</p> <p>Indicateur 4 : évolution du trafic de marchandises dans les ports</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1 et 4 en particulier, mais aussi 2, 3, 5 et 8 |
| Facteurs d'influence | Innovation ; aménagements portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | SNP SNML BREXIT |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 7A ; 7C D01-MT-OE01-03 ; D01-PC-OE05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D11-OE01-02 |

| Objectif stratégique particulier | Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré et post acheminements |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 7C |
| Enjeux/thème | Accès aux ports ; renforcement des axes stratégiques |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux ; développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré et post acheminement. |
| Activités concernées | Ports/Transports |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : parts des transports fluvial et ferroviaire Cible : GPMD 36 % ; GPMH 25 % ; GPMR 25 % |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4 et 6 |
| Facteurs d'influence | Innovation ; aménagements portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | Stratégie Nationale Portuaire SNML Stratégie nationale Bas Carbone |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-PC-OE05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE01-02-03-04 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'intermodalité via les connexions interportuaires • Améliorer les dessertes, infrastructures et services de fret ferroviaire et fluvial |

| Objectif stratégique particulier | Faciliter le déchargement des sédiments de dragage |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 7D |
| Enjeux/thème | Économie circulaire |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; Travaux maritimes |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : volume de sédiments contaminés stockés à terre</p> <p>Cible 1 : stabilisation ou tendance à l'augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports couverts par le SOTOD ou ayant engagé un plan de gestion des sédiments de dragage</p> <p>Cible 2 : 100 % à l'horizon 2025</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 2, 3, 4, 6 et 7 |
| Facteurs d'influence | Recherche et développement ; aménagements portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 7E D01-HB-OE03-04-05-06; D01-PC-OE05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02; D08-OE06 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • SOTOD • Mutualisation des sites de dragage et développement de schémas territoriaux de dragage autour des ports de la façade |

| Objectif stratégique particulier | Soutenir la filière de réemploi des sédiments de dragage au travers de la coopération inter-portuaire et inter-filières |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 7E |
| Enjeux/thème | Économie circulaire |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; Travaux maritimes, Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : part du volume de sédiments dragués réemployé (chiffre de référence 2018) Cible 1 : augmentation de la part réemployée des sédiments dragués extraits à horizon 2025 |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Recherche et développement ; gouvernance portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | DCE |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 7D D08-OE06 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • SOTOD • Favoriser la recherche et l'innovation (appels à projet) • Lancer une expérimentation de synergie concession/clapage avec extraction profonde et comblement par sédiments de dragages portuaires et en mesurer les impacts • Coopération inter-portuaire au service de la recherche de filières de valorisation |

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches portuaires |
| Code de l'objectif particulier | 7F |
| Enjeux/thème | Modernisation des espaces portuaires |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; EMR ; Travaux maritimes ; Extraction de Granulats marins ; Industries navales et nautiques ; Transformation et commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de plans de gestion / plans d'aménagement / schémas directeurs en cours dans les ports de la façade</p> <p>Indicateur 2 : part de la superficie du foncier propice à l'implantation de nouvelles activités dans les projets stratégiques des GPM</p> <p>Indicateur 3 : part de superficie des friches portuaires non-reconverties sur la façade</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1 et 4 |
| Facteurs d'influence | Innovation ; aménagements portuaires portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-04-05 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Identifier le foncier portuaire propice à l'implantation de sites récepteurs de granulats marins |

| Objectif stratégique particulier | Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 7G |
| Enjeux/thème | Bon État Écologique |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; Travaux maritimes ; Activités de tourisme et de loisirs |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre d'aires de carénage aux normes DCE sur la façade maritime Cible 1 : x aires de carénage aux normes DCE sur la façade maritime</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports disposant d'un système de traitement des eaux usées et de ballast Cible 2 : 100 %</p> <p>Indicateur 3 : nombre de ports offrant la possibilité d'aspirer directement les eaux résiduelles des fonds de cale des bateaux et les eaux usées sur l'aire d'avitaillement</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Aménagements portuaires portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | Stratégie Nationale Portuaire SNML Stratégie nationale Bas Carbone |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 7H ; 14A ; 3D D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-OM-03-05-06 D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-04-05-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les actions de développement durable des grands ports pour faire évoluer les représentations liant activités portuaires et pollutions industrielles • Plan biodiversité 2018 : Action 19 Installation de filtres de récupération des particules plastiques sur le réseau d'eaux usées des ports de marchandise • Espaces adaptés à terre pour la récupération et le tri des déchets issus de la pêche |

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique) par des infrastructures spécifiques |
| Code de l'objectif particulier | 7H |
| Enjeux/thème | Modernisation des espaces portuaires |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux. |
| Activités concernées | Ports/Transports : Travaux maritimes ; Recherche et développement, Industries navales et nautiques |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : nombre de ravitaillements de navires aux carburants alternatifs Cible 1 : x Indicateur 2 : volume de soutage annuel en GNL Cible 2 : x |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Innovation ; aménagements portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | SNTEDD 2015-2020 Schéma national d'orientation pour le déploiement du gaz naturel liquéfié comme carburant marin Cadre d'action national pour le développement des carburants alternatifs dans le secteur des transports et le déploiement des infrastructures correspondantes |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3A D05-OE04 ; D08-OE08 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Développer la filière du stockage d'énergie (notamment hydrogène) |

| Objectif stratégique particulier | Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 71 |
| Enjeux/thème | Modernisation des espaces portuaires ; Bon état écologique |
| Objectif stratégique | 7 - Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux |
| Activités concernées | Ports/Transports ; Industries navales et nautiques ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de navires contrôlés non conforme au titre des zones d'émission contrôlées en Manche et Mer du Nord</p> <p>Cible 1 : part de navire non conforme en diminution</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'infrastructures permettant le branchement électrique à quai des navires</p> <p>Cible 2 : x infrastructures</p> <p>Indicateur 3 : part des navires usant de ces infrastructures</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 4 et 6 |
| Facteurs d'influence | Innovation ; équipements portuaires |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D05-OE04 ; D08-OE08 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'objectif D08-OE08 • Encourager le renouvellement des navires par des modèles plus économes • Laisser la possibilité aux ports de mettre en place des politiques encourageant les navires peu polluants • Encourager le cabotage pour le transport de marchandises sur des circuits courts |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°8 : INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime.

Le maintien des capacités de production de la filière de construction est un enjeu majeur pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord, appuyé par la présence d'un des trois chantiers français agréés par la Commission européenne pour démanteler les navires, au Havre.

Par le soutien aux petites et moyennes entreprises, et à l'innovation scientifique et technique permise par la recherche et le développement, il s'agit d'adapter les métiers et la filière de la construction, de la réparation et du démantèlement à une économie durable et de circuits courts. La valorisation des déchets issus du démantèlement des navires constituent à cet égard un objectif fort.

Les activités liées à la plaisance et à la filière touristique se réorganisent autour d'un modèle axé sur la prestation de services et l'économie de partage et de fonctionnalités, dynamisant les industries de construction navales et de nautisme, de manière à utiliser au mieux l'espace des ports de plaisance.

OBJECTIFS PARTICULIERS

8A Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants

8B Encourager un nautisme durable accessible à tous

8C Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime

8D Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique

8E Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants |
| Code de l'objectif particulier | 8A |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 8. Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime |
| Activités concernées | Industries navales et nautiques ; EMR |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre d'entreprises de construction, réparation et démantèlement naval Cible 1 : augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'entreprises de la façade inscrites sur les annuaires des portails de la Défense Cible 2 : rapprochement des Pôles Régionaux à l'Économie de Défense Normandie et Hauts-de-France pour un maintien des savoirs-faire du secteur</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 4 et 6 |
| Facteurs d'influence | Économie |
| Politiques publiques existantes associées | Pacte Défense PME |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3A ; 7H ; 11A ; 13A ; 13B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication sur les aides et outils proposés aux PME-ETI de la façade • Fédérer les entreprises de la filière de construction autour d'appels à projets thématiques (navires de plaisance tournés vers l'économie de partage et de fonctionnalités, navires EMR, navires de servitude, construction de plate-forme, navires écoconstruits, gestion des rejets des navires (eaux noires, grises...) etc.) • Accompagner les PME à l'export • Construction de navires de maintenance pour les EMR |

| Objectif stratégique particulier | Encourager un nautisme durable accessible à tous |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 8B |
| Enjeux/thème | Économie ; Sensibilisation |
| Objectif stratégique | 8. Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime |
| Activités concernées | Industrie navale et nautique ; Activités de tourisme et de loisirs |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : part du nautisme dans le PIB de la façade</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'emplois directs et induits par le nautisme</p> <p>Indicateur 3 : taux de pratique du nautisme par tranche d'âge</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Économie ; sensibilisation |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 11A ; 11B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des activités nautiques • Développement des « classes de mer » • Sensibilisation à la pratique d'un nautisme durable (labellisation des équipements, élaboration d'outils de formation gratuit en ligne) • Plan biodiversité 2018 : Action 67 Charte de bonnes pratiques • Proposer des initiations aux activités nautiques aux élèves de primaire et secondaire scolarisés dans les établissements classés REP et REP+ de la façade • Développer des infrastructures de loisirs dans les lieux où celles-ci sont absentes (exemple : cales de mise à l'eau dans le Calais) |

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime |
| Code de l'objectif particulier | 8C |
| Enjeux/thème | Économie ; gestion du foncier portuaire |
| Objectif stratégique | 8. Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime |
| Activités concernées | Industrie navale et nautique ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de ports impliqués dans une démarche de partage des bateaux Cible 1 : augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre de ports propres certifiés (Gestion Environnementale des ports de plaisance à l'échelle européenne) Cible 2 : augmentation</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Innovation ; Gouvernance |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-HB-OE04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D08-OE01-03-04-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets à destination des entreprises de construction navales et nautiques et des ports de plaisance pour développer des modèles permettant des pratiques renouvelées de la plaisance : Location de bateaux entre particuliers, places de port partagées, échange de bateaux, location à quai, bateaux partagés, co-navigation • Faire émerger des prestations de service dans les ports de plaisance pour dynamiser et améliorer les capacités et qualités d'accueil • Schéma directeur de la plaisance • Plan biodiversité 2018 : Action 67 Charte de bonnes pratiques |

| Objectif stratégique particulier | Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 8D |
| Enjeux/thème | Économie ; Bon état écologique |
| Objectif stratégique | 8. Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime |
| Activités concernées | Industrie navale et nautique ; Recherche et développement ; Activités de tourisme et de loisirs |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : évolution du nombre de brevets</p> <p>Indicateur 2 : nombre de projets labellisés / an</p> <p>Cible : Augmentation du nombre de recherches, brevets et projets portés</p> <p>Indicateur 3 : montant des dépenses de R&D des PME et ETI (industries navales) de la façade</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Innovation |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer des financements aux lauréats des Prix « Bateau Bleu » (FIN) pour permettre de mettre sur le marché les prototypes • Favoriser l'emploi de moyens de propulsion alternatifs (hybride, électrique, solaire ou vent) • Définir des axes de recherche et de développement prioritaires, avec un appui sur CORICAN : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vers l'optimisation des fonctions (réduction des émissions atmosphériques et des bruits et vibrations ; biocarburant) ▪ Vers la meilleure gestion des déchets, peintures, revêtements et dispositifs anti corrosion |

| Objectif stratégique particulier | Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 8E |
| Enjeux/thème | Économie circulaire |
| Objectif stratégique | 8. Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime |
| Activités concernées | Industrie navale et nautique ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 (SNML) : évolution de l'âge moyen de la flotte de plaisance immatriculée Indicateur 2 : nombre d'entreprises agréées de déconstruction sur la façade maritime |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales, particulièrement zone 4 (chantier de déconstruction) |
| Facteurs d'influence | Bon État Écologique ; innovation |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D02-OE02-03 ; D08-OE03 ; D10-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'appels à projet pour des procédés de valorisation de la matière (création de composites) • Développer la filière et soutenir le chantier de déconstruction du Havre • Valorisation de produits écolabellisés NF Environnement et Européen |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°9 : AGRICULTURE

Maintenir les activités agricoles et pastorales en zone littorale dans une perspective de développement durable et de structuration des espaces littoraux et infra-littoraux de la Manche et de la Mer du Nord.

L'importance et la variété des espaces agricoles sur la façade Manche Est-mer du Nord contribue au maintien de la diversité des paysages et des écosystèmes littoraux. Elle est confortée par une infrastructure portuaire permettant une valorisation à l'export des productions.

La forte contribution du secteur agricole de Normandie et des Hauts-de-France à la production nationale de lait, céréales et oléo-protéagineux, tout comme les productions emblématiques de la façade maritime (lin fibre, pommes de terre et betteraves industrielles) sont maintenues. Ces activités évoluent pour limiter les perturbations sur la qualité des eaux (apport de nutriments participants à l'eutrophisation, rejet de contaminants).

L'agriculture concourt à l'entretien des littoraux et notamment des prés-salés en limitant les incidences de l'activité humaine sur les milieux (eutrophisation) et en prenant en compte dans la pratique pastorale le maintien ou l'amélioration de la qualité chimique, écologique et principalement microbiologique des eaux marines.

OBJECTIFS PARTICULIERS

6 OE particuliers (voir tableau annexe 6b)

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°10 : INTERVENTION RÉGALIEENNE DE L'ÉTAT EN MER ET SUR LE LITTORAL (SÉCURITÉ ET SÛRETÉ)

Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'État pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espaces maritimes et portuaires.

Les missions de surveillance de la navigation, de recherche et de sauvetage en mer, d'assistance aux navires en difficulté, de lutte contre les pollutions et de neutralisation d'engins explosifs assurées par l'Etat contribuent directement à la sauvegarde des personnes et des biens et à la protection de l'environnement.

La mise en œuvre des moyens de sécurisation des espaces maritimes et portuaires et les opérations de lutte contre les activités illicites (trafic de stupéfiants, immigration clandestine, etc.) assurent un haut niveau de sûreté dans les espaces hauturiers, côtiers et portuaires et contribuent à renforcer le positionnement concurrentiel des ports de la façade maritime.

Les opérations de surveillance et de contrôle des activités susceptibles d'impacter les écosystèmes marins et les missions de police des pêches permettent de s'assurer du respect, par les utilisateurs des milieux marins, des règles qui protègent l'environnement marin et qui encadrent l'exploitation et l'utilisation des ressources marines.

OBJECTIF PARTICULIER

10A Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports

10B Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports |
| Code de l'objectif particulier | 10A |
| Enjeux/thème | Risques ; connaissances |
| Objectif stratégique | 10. Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'État pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espaces maritimes et portuaires. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; AEM |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : surface de la façade maritime non hydrographiée ou dont les données relevées datent d'avant 1945 (plomb de soude) Cible 1 : lancement d'un plan de recherche horizon 2030 d'harmonisation des données |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | R&D |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-MT-01-03 ; D02-OE02-03 ; D08-OE02-03-04-05-08 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | |

| Objectif stratégique particulier | Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 10B |
| Enjeux/thème | Risques ; connaissances |
| Objectif stratégique | 10. Maintenir et adapter les capacités de surveillance et d'intervention en mer de l'État pour préserver les conditions de sécurité et de sûreté des espaces maritimes et portuaires. |
| Activités concernées | Ports/Transports ; AEM |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : âge moyen de la flotte aéromaritime</p> <p>Indicateur 2 : portée de détection et d'identification des vecteurs de surface de ce dispositif</p> <p>Cible 1 : intégration en temps réel des détections des aéronefs et bâtiments de surface de surveillance dans les systèmes d'analyse de situation surface (type Spatio-nav)</p> <p>Cible 2 : interfaçage des systèmes d'analyse de situation aux bases de données maritimes.</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Innovation ; R&D |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-MT-01-03 ; D02-OE02-03 ; D08-OE02-03-04-05-08 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°11 : TOURISME ET LOISIRS MARITIMES ET LITTORAUX

Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux.

Avec 60 sites classés et 36 sites inscrits, dont plusieurs sites à rayonnement mondial, la façade maritime Manche Est-mer du Nord s'étend du Mont-Saint-Michel aux Dunes de Flandre, en passant par le Grand Site des Deux Caps. Elle doit son attractivité touristique à ses caractéristiques naturelles ; la fréquentation touristique croissante suppose alors nombre d'aménagements.

La protection des espaces à forts enjeux écologiques ainsi que la préservation, ou, selon les secteurs, la reconquête de la qualité des eaux littorales, sont des conditions nécessaires au soutien et au renforcement d'une offre touristique plurielle (croisières, sports en plein air, baignade, plaisance, pêche de loisir).

Le partage d'une culture maritime commune permet la sensibilisation des publics (normes sanitaires et de sécurité, comportements éco-responsables, etc.) et le développement de pratiques touristiques durables.

L'évolution de l'organisation des activités liées à la plaisance et au nautisme permet de diversifier l'offre touristique et de loisirs et de conforter les démarches « Ports propres » et « Pavillon bleu » participant également à la sensibilisation des plaisanciers.

OBJECTIF PARTICULIER

11A Conforter les démarches « Ports propres » des ports de plaisance pour diffuser les bonnes pratiques

11B Sensibiliser les touristes et plaisanciers à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement

11C Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral

11D Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activité

| Objectif stratégique particulier | Conforter les démarches « Ports propres » des ports de plaisance pour diffuser les bonnes pratiques |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 11A |
| Enjeux/thème | Sensibilisation ; Bon état écologique |
| Objectif stratégique | 11. Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux. |
| Activités concernées | Activités de tourisme et de loisirs ; industries navales et nautiques ; ports/transports |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : nombre de ports de plaisance ayant engagé la démarche « ports propres » au titre de l'accord européen CWA 16987 Cible 1 : augmentation du nombre de certifications ports propres |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Communication ; labellisation |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 11B ; 14A D01-HB-OE01-02-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D02-OE02-03 ; D06-OE01-02 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Charte d'engagements et d'objectifs pour le développement durable des ports de plaisance² • Schéma directeur de la plaisance • Objectif « zéro rejet chimique » dans les ports de plaisance |

² Plan biodiversité 2018 : Action 67

| Objectif stratégique particulier | Sensibiliser les touristes et plaisanciers à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement |
|---|--|
| Code de l'objectif particulier | 11B |
| Enjeux/thème | Sensibilisation ; Risques |
| Objectif stratégique | 11. Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux. |
| Activités concernées | Activités de tourisme et de loisirs ; Connaissances ; Défense et intervention publique en mer |
| Indicateur et cible (si possible) | Cible 1 : recensement des événements et manifestations (festivals, journées, classes de mer) liées aux enjeux environnementaux maritimes et littoraux organisés dans les communes de la façade Indicateur 1 : nombre d'opérations d'assistance en mer (CROSS) impliquant des navires de plaisance |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Évolution des pratiques professionnelles ; communication |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | D01-HB-01-02-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-01-03-05 ; D03-OE03 ; D04-OE02 ; D06-OE01-02 ; D07-OE04 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D09-OE01 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la prévention des risques de sécurité en mer dans le cadre de l'évolution des pratiques de la plaisance (économie de partage, etc) • Création d'un guide des bonnes pratiques touristiques et de plaisance • Soutien financier aux associations de protection de l'environnement pour des actions de sensibilisation des touristes et des plaisanciers • Développer les formations et actions de sensibilisations de type « Educmer » et « Aires marines éducatives »³ dans les écoles et les centres de loisirs |

³ Projets de sensibilisation à l'environnement marin mis en place par le Parc Naturel marin des Estuaires Picards et de la mer d'Opale, à destination des enfants et pratiquants de sports nautiques

| Objectif stratégique particulier | Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 11C |
| Enjeux/thème | Aménagement des espaces portuaires ; Économie |
| Objectif stratégique | 11. Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux. |
| Activités concernées | Activités de tourisme et de loisirs ; Ports/Transports ; Travaux maritimes |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de postes à quai pouvant accueillir des navires de croisière</p> <p>Cible 1 : x postes à quai pouvant accueillir les navires de croisière</p> <p>Indicateur 2 : nombre de croisiéristes accueillis en façade</p> <p>Cible 2 : pour Haropa à 2030 ; 1 million de passagers pour la croisière maritime et le transmanche ; 10 millions de passagers pour la croisière fluviale</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones 1, 3, 4 et 6 |
| Facteurs d'influence | Aménagement des espaces portuaires ; synergies ville/port/infralittoral ; offre de services écoresponsables ; tourisme durable ⁴ |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 11D ; 13A ; 7C ; D01-HB-OE01-02-03-04-05-06 ; D01-MT-01-03 ; D01-OM-03-05-06 ; D01-PC-OE05 ; D02-OE02-03 ; D05-OE04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02 ; D08-OE01-02-03-04-05-08 ; D10-OE01-02 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Création de commissions dédiées dans les conseils de gestion des ports de la façade transportant des croisiéristes • Valoriser le bâti existant et/ ou réduire au maximum l'artificialisation de nouvelles surfaces maritimes • Solliciter les réseaux de transport local / navettes allant du port au centre-ville ou points touristiques (+ voir expérimentation véhicules autonomes LH) |

⁴ Plan biodiversité 2018 : Action 67

| Objectif stratégique particulier | Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activité |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 11D |
| Enjeux/thème | Économie |
| Objectif stratégique | 11. Préserver les atouts environnementaux et les sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux. |
| Activités concernées | Activités de tourisme et de loisirs, aquaculture, pêche |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Cible 1 : recensement des acteurs du tourisme sur la façade maritime proposant une offre de multi-activité à l'horizon 2021 pour définir le programme de mesures</p> <p>Indicateur 1 : capacités d'accueil touristique de la façade en littoral et infra-littoral</p> <p>Cible 2 : identifier à l'horizon 2025 au minimum 2 pôles (à l'échelle des régions Normandie et Hauts-de-France) prioritaires pour l'activité touristique, englobant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le tourisme axé sur les paysages et sites naturels (promouvant l'éducation à l'environnement) 2. Les activités culturelles 3. Le patrimoine maritime, portuaire et industriel 4. Les sports en plein air et nautiques 5. Le littoral et l'infralittoral 6. les activités économiques (industrielles, pêche, aquaculture...) |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Planification ; Concertation de la filière |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 11B ; 13A ; 13C ; 14A |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Instrument de représentation des acteurs de la façade engagé dans une démarche écoresponsable et/ou impliqués dans le développement d'une offre touristique multi-activité • Soutien des initiatives tournées vers l'éco-tourisme en s'appuyant sur le réseau des agences départementales Tourisme & Territoires • Promotion et découverte des métiers de la mer (pêche, aquaculture...) • Promouvoir et garantir une occupation exemplaire et réversible du DPM de manière à respecter le principe de libre accès et en s'inscrivant dans une orientation de préservation des écosystèmes côtiers • Poursuivre la mise en œuvre de la servitude piétons le long du littoral et développer les sentiers du littoral en tenant compte de l'évolution du trait de côte |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°12 : RECHERCHE, INNOVATION, FORMATION

Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime.

La façade maritime Manche Est-mer du Nord poursuit son engagement en faveur de la dynamisation des bassins d'emplois locaux par une offre de formation dédiée aux activités maritimes et littorales. L'objectif est de répondre aux nouveaux enjeux des métiers côtiers et marins par l'évolution de l'offre de formation, structurée autour du pôle des métiers de la mer, basé à Cherbourg, et des centres de formation maritime (lycées, ENSM, etc.).

Les apports transdisciplinaires, les passerelles entre métiers de la mer dans les parcours de formation renforcent l'orientation professionnelle vers la multi-activité et facilitent la reprise d'études ainsi que les reconversions et l'augmentation du niveau de qualification. L'apprentissage et l'alternance sont encouragés, rendant l'accès à l'emploi plus simple et plus attractif.

La création de formations spécifiques autour des activités nouvelles (Gaz Naturel Liquéfié, éolien, etc.) permet l'évolution des pratiques professionnelles en phase avec la Transition Écologique et Solidaire.

Le renforcement du pôle de compétitivité national Aquimer et des laboratoires de recherche spécialisés (Intechmer, ULCO, Centre régional de la pêche de l'aquaculture et des cultures marines...) entraîne la création de groupes thématiques inter-universitaires (sélection génétique des stocks halieutiques, renforcement des études des pressions et impacts, suivi des milieux, des espèces et des activités économiques marines ...) permettant d'accompagner l'adaptation des activités aux effets du changement climatique. L'institution française de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) concourt à l'amélioration de la connaissance sur les activités et le milieu marin, et le réseau d'observation du littoral (ROL) assure un suivi de l'évolution morphologique et de la position du trait de côte.

Les Groupements d'intérêt scientifique sous l'impulsion des secteurs industriels (EMR, granulats, ports, pêche professionnelle, etc.) favorisent le développement d'une économie bleue, adaptée aux espaces et respectueuse des ressources de la façade maritime. Les connaissances empiriques sont mobilisées si nécessaires.

OBJECTIF PARTICULIER

12A Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation

12B Augmenter le niveau de qualification des professions maritimes et littorales

12C Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral

12D Assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux

12E Fédérer, organiser et diffuser la connaissance

12F Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins au profit de la qualité sanitaire et zoo-sanitaire des produits de la mer

12G Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation |
| Code de l'objectif particulier | 12A |
| Enjeux/thème | Formation et emploi |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Formation ; Pêche professionnelle ; Aquaculture marine ; EMR ; Ports/Transports ; Industries navales et nautiques |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : part des élèves et étudiants des formations maritimes en apprentissage ou en alternance sur la façade (formation initiale)</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'étudiants en formation continue aux métiers maritimes et littoraux sur la façade</p> <p>Cible 1 : augmentation du nombre de formations maritimes proposant un apprentissage ou une alternance en entreprise sur la façade horizon 2031</p> <p>Cible 2 : augmentation du nombre d'étudiants en formation continue aux métiers maritimes et littoraux sur la façade horizon 2031</p> <p>Indicateur 3 : variation de l'offre d'ETP par secteur économique maritime (évolution du nombre d'offres d'emploi 2010-2018 sur la façade)</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Formation |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 12B ; 13A ; 13B |

Pistes de mesures opérationnelles

- Créer des passerelles entre marins et bateliers par l'harmonisation des diplômes et des formations
- Faciliter la reprise d'étude à tout âge
- Encourager des formations tournées vers la multiactivité
- Conformément aux recommandations du CESE, réaliser une étude sur la branche de formation « Pêche et cultures marines » et créer des formations continues dans les CFPPA et CFPMT
- Mettre en place des formations plus régulières dans les structures délivrantes qui maîtrisent le suivi
- Mettre en place un parcours spécifique d'accompagnement à la reconversion des marins-pêcheurs
- Établir horizon 2025 des tronc communs de formation pour les établissements de la façade, permettant les réorientations entre les secteurs (mise en place horizon 2031) en s'appuyant sur les Campus des métiers et qualifications
- Concernant les besoins de formation par filière d'activité :
 - Formation à la gestion d'entreprise et à la mécanique ; création d'un programme de reconversion pour la pêche
 - Développement de l'alternance et du financement de la formation professionnelle pour la pêche à pied
 - Formation de cadres intermédiaires, compétences commerciales, entrepreneuriales et techniques ; ingénieurs et agronomes biologiques pour l'aquaculture
 - Renforcement de la formation aux industries navales et nautiques
- Revoir la gouvernance des formations et leur coordination

| Objectif stratégique particulier | Augmenter le niveau de qualification des professions maritimes et littorales |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 12B |
| Enjeux/thème | Formation et emploi |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Formation maritime ; Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : niveau de qualification moyen par secteur d'activité Cible 1 : augmentation horizon 2025</p> <p>Indicateur 2 : nombre de personnes engagées dans un processus de reprises d'études Cible 2 : augmentation horizon 2030</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Formation ; Sensibilisation ; Économie |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 12A ; 13B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau de qualification dans le tourisme (sortir de l'emploi saisonnier ?) • Encourager la poursuite d'études via la création de passerelles, validation des acquis, etc. • Sensibiliser et communiquer autour de l'offre de formation aux métiers maritimes et littoraux |

| Objectif stratégique particulier | Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 12C |
| Enjeux/thème | Formation et emploi |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Formation maritime ; Activités de tourisme et de loisirs ; industries navales et nautiques ; EMR ; Extraction de matériaux ; Aquaculture marine ; Transformation et commercialisation des produits de la mer |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre total d'élèves et étudiants dans les formations maritimes en façade MEMN</p> <p>Cible 1 : augmentation à horizon 2025</p> <p>Indicateur 2 : nombre de scientifiques et enseignants de la façade maritime spécialisés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les technologies EMR • la construction navale, le démantèlement et ses innovations techniques • la valorisation des sites et paysages naturels (écotourisme) • le génie écologique marin et littoral <p>Cible 2 : pour les axes ciblés, créer à l'horizon 2025 des filières de formation professionnelles spécifiques</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Formation |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 5C ; 5D ; 8A ; 8D ; 8E ; 13B ; 13D |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des filières maritime, de génie écologique, EMR, biotechnologies via les campus des métiers et qualifications de Normandie • Maintien et développement des productions et des écosystèmes économiques et écologiques conchylicoles • Appui au pôle de formation et de recherche sur l'environnement et les milieux littoraux et marins de l'ULCO • Plan biodiversité 2018 : Action 76 plan de formation et mise en réseau des établissements professionnels et de formation |

| Objectif stratégique particulier | Assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 12D |
| Enjeux/thème | Recherche et développement ; connaissances |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Extraction de granulats marins ; EMR ; travaux maritimes ; Ports/Transports ; Pêche ; Aquaculture ; Industries navales et nautiques ; Commercialisation des produits de la mer ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de laboratoires de recherche publics et privés de la façade maritime spécialisés sur l'étude des écosystèmes marins et des activités maritimes</p> <p>Indicateur 1bis : nombre de publications scientifiques concernant la façade maritime Manche Est- mer du Nord</p> <p>Indicateur 2 : évolution de l'effort de recherche des entreprises et administrations Normandes et Haut-de-Françaises en % du PIB</p> <p>Indicateur 3 : nature des secteurs d'activité de la façade maritime investies dans le projet de création d'un GIS « effets cumulés »</p> <p>Cible 3 : investissement des EMR, de la pêche professionnelle, des ports maritimes et du secteur d'extraction de granulats marins au sein d'un GIS « effets cumulés »</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Recherche et développement ; Formation ; EMR ; Extraction de matériaux ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Travaux maritimes ; Ports/Transports ; Industries navales et nautiques |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 6A ; 7E ; 4A ; 4C ; 5D ; 7G ; 7I D03-OE01-02-03 ; D04-OE02 ; D06-OE01-02 ; D11-OE01-02 |

Pistes de mesures opérationnelles

Prioriser le financement de projets de recherche publics et privés sur la façade maritime pour les thématiques suivantes :

- Effets cumulés des activités humaines en mer sur les milieux et les espèces
- Cohabitation entre activités et synergies des usages en mer
- Traitement des déchets portuaires et de construction navale
- Qualité et composition des sédiments de dragage ; surveillance physique et chimique des sites d'immersion
- Énergies Marines Renouvelables
- Définition du potentiel extractif de granulats marins ; recherches sur les techniques d'extraction
- Effets du changement climatique sur les espèces (évolution des stocks, sélection génétique etc.) ; conditions de recolonisation des espèces sur les zones impactées par l'activité humaine
- Biotechnologies vertes et bleues
- Trait de côte (submersion marine et érosion côtière)
- Maintien et développement des productions et des écosystèmes économiques et écologiques conchylicoles

| Objectif stratégique particulier | Fédérer, organiser et diffuser la connaissance |
|---|---|
| Code de l'objectif particulier | 12E |
| Enjeux/thème | Connaissance |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; Aquaculture ; EMR ; Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques ; Industries ; Ports/Transports ; Recherche et développement ; Extraction de matériaux ; Travaux maritimes ; Connaissances |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Cible 1 : recensement à l'horizon 2021 des connaissances accessibles en ligne Concernant les activités socio-économiques et leurs évolutions sur la façade Concernant les milieux marins et littoraux et les espèces abritées sur la façade</p> <p>Cible 2 : création d'une base de données à l'horizon 2021</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Recherche et développement ; Gouvernance |
| Politiques publiques existantes associées | SNML |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 13A ; 12F ; 13D ; 15A ; 4C |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un pôle universitaire de référence et / ou un pôle scientifique pour la diffusion et l'organisation des connaissances sur la mer et le littoral (universités du littoral et Nausicaà, en lien avec le COTECH 82) • Faciliter et encourager le travail d'anonymisation des données concernant les activités économiques de la mer pour un plus grand partage des informations • Valoriser et systématiser la diffusion des études de suivi pour améliorer la prise en compte des dynamiques existantes par les porteurs de projet • Action ARB • Plan biodiversité 2018 : Actions 70 à 75 + 77 + 79 développements de la recherche et de la connaissance sur la biodiversité • Acquisition et diffusion des connaissances permettant une gestion durable des stocks régionaux / D3-OE02 |

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique particulier | Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins au profit de la qualité sanitaire et zoo-sanitaire des produits de la mer |
| Code de l'objectif particulier | 12F |
| Enjeux/thème | Risques sanitaires |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | Recherche et développement ; formation ; Transformation et commercialisation des produits de la mer ; Pêche professionnelle ; Aquaculture |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : données des programmes de surveillance DCSMM et DCE Cible : production d'une analyse des données exploitables au profit de la prévention de la qualité sanitaire des produits de la mer horizon 2025 |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Recherche et développement |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3B ; 3C ; 4C D03-OE01-02-03 ; D09-OE01 |
| Pistes de mesures opérationnelles | En cohérence avec la mesure M242-NAT1a (PAMM) <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les connaissances utiles aux professionnels • Développer un réseau d'observation conchylicole • Prise en compte des effets « cocktails » (combinaison des différentes molécules) |

| Objectif stratégique particulier | Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 12G |
| Enjeux/thème | Connaissance |
| Objectif stratégique | 12 - Conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime |
| Activités concernées | EMR ; Recherche et développement |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre d'entreprises de la façade proposant des procédés d'écoconception des aménagements et de restauration écologique.</p> <p>Indicateur 2 : nombre d'entreprises de la façade permettant une valorisation de la *biomasse par le biais de biotechnologies</p> <p>Indicateur 3 : évolution du nombre de brevets français déposés</p> <p>Indicateur 4 : nombre de formations dispensées sur ces thèmes sur chaque façade / ou nombre d'étudiants ou professionnels formés dans ces formations</p> <p>Cible : mise en place de partenariats public-privé horizon 2030</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économie ; Recherche et développement |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | |
| Pistes de mesures opérationnelles | |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°13 : PATRIMOINE MARITIME ET LITTORAL

Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime Manche Est - mer du Nord.

Riche d'un patrimoine historique fort, aussi bien matériel qu'immatériel, la façade maritime Manche Est-mer du Nord valorise la richesse maritime et littorale de ses territoires pour faire émerger une véritable culture partagée de la mer. Les activités historiques telles que la pêche ont empreint le paysage marin et continuent d'être structurantes pour les territoires littoraux.

La revalorisation des métiers de la mer et l'amélioration des conditions de travail contribuent à l'attractivité de l'emploi maritime. La modernisation et la mise en valeur des espaces industriels et portuaires encouragent la reconnaissance du patrimoine industriel de la façade maritime.

La mise en valeur des grandes manifestations nautiques et maritimes, comme la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation autour de la question énergétique ou de la limitation des pollutions dans les espaces portuaires, favorisent la sensibilisation aux enjeux écologiques et environnementaux liés à la mer et au littoral.

La valorisation du patrimoine naturel maritime et littoral et sa présentation, notamment auprès du grand public et des jeunes générations, permettent de mieux faire comprendre sa valeur, les fonctionnalités écologiques qu'il apporte et son importance culturelle.

OBJECTIF PARTICULIER

13A Faire reconnaître le patrimoine fort des activités et métiers maritimes et littoraux

13B Favoriser l'emploi maritime sur la façade Manche Est – Mer du Nord en le rendant plus attractif

13C Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade

13D Communiquer au grand public les enjeux liés à la production d'énergie et à l'implantation des Énergies Marines Renouvelables

| Objectif stratégique particulier | Faire reconnaître le patrimoine fort des activités et métiers maritimes et littoraux |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 13A |
| Enjeux/thème | Sensibilisation ; Emploi et formation |
| Objectif stratégique | 13. Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime MEMNor. |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Industries navales et nautiques ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Extraction de matériaux |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de labellisation de sites naturels et patrimoniaux (UNESCO, Grands Sites, etc.) entre 2018 et 2025 Cible 1 : augmentation</p> <p>Indicateur 2 : nombre de musées maritimes présents en façade</p> <p>Indicateur 3 : bibliométrie des références au patrimoine maritime en Normandie et Hauts-de-France (ouvrages, articles scientifiques, mémoires universitaires) dans les disciplines de tourisme, valorisation du patrimoine, animation culturelle etc.</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Enjeux sociaux et culturels ; Connaissance |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 3B ; 3C ; 4C ; 7F ; 7G ; 8A ; 8E ; 6A |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne de la bibliométrie • Soutien aux associations professionnelles des métiers maritimes pour assurer des interventions dans le secondaire et le supérieur sur les établissements de la façade • Mise en place d'une campagne de communication numérique mettant en valeur le rôle des marins-pêcheurs, pêcheurs à pied et aquaculteurs dans la préservation des milieux • Rédaction d'un livret explicatif détaillant la connaissance sur les granulats marins (réglementation, impacts, besoin, utilisations...) • Créer un réseau des musées de la mer et du littoral |

| Objectif stratégique particulier | Favoriser l'emploi maritime sur la façade Manche Est – Mer du Nord en le rendant plus attractif |
|--|---|
| Code de l'objectif particulier | 13B |
| Enjeux/thème | Emploi et formation ; Économie |
| Objectif stratégique | 13. Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime MEMNor. |
| Activités concernées | Pêche professionnelle ; Aquaculture ; Industries navales et nautiques ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Extraction de matériaux ; Recherche et développement ; Formation ; EMR. |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : évolution du nombre d'élèves et étudiants des formations maritimes et littorales par secteur (2010-2018) Cible 1 : x élèves</p> <p>Indicateur 2 : emploi par secteur (nombre de marins ; moyenne d'âge des marins ; évaporation de la filière) Cible 2 : x % d'emplois non pourvus en baisse</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Économies ; Enjeux sociaux et culturels |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 13A ; 8A ; 12A ; 12B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à construction de logements sociaux destinés aux aquaculteurs sur le littoral • Faire progresser la sécurité (normes et équipements) des professions maritimes par la formation et l'évolution des pratiques professionnelles • Encourager l'emploi saisonnier aquacole en sécurisant ses conditions d'exercice |

| Objectif stratégique particulier | Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 13C |
| Enjeux/thème | Sensibilisation |
| Objectif stratégique | 13. Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime MEMNor. |
| Activités concernées | Activités de tourisme et de loisirs ; Industries navales et nautiques ; Connaissances |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre d'événements maritimes (festivals, célébration d'événements nautiques et liés à la plaisance et aux loisirs littoraux) (référence : MEMN 2018)</p> <p>Indicateur 2 : affluence (nombre de personnes participant en moyenne par événement) (référence : MEMN 2018)</p> <p>Indicateur 3 : nombre de communes littorales ayant hébergé des manifestations maritimes</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones |
| Facteurs d'influence | Enjeux sociaux et culturels ; Connaissance |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 11B D01-MT-01 ; D01-OM-03-05-06 ; D08-OE01 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | |

| Objectif stratégique particulier | Communiquer au grand public les enjeux liés à la production d'énergie et à l'implantation des Énergies Marines Renouvelables |
|--|--|
| Code de l'objectif particulier | 13D |
| Enjeux/thème | Sensibilisation ; Connaissance |
| Objectif stratégique | 13. Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime MEMNor. |
| Activités concernées | EMR ; Connaissances |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Cible 1 : recensement des connaissances à disposition</p> <p>Indicateur 1 : nombre de livrets imprimés/ nombre de visiteurs de la campagne de communication numérique</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Toutes zones sauf 7 et 5 |
| Facteurs d'influence | Bon état écologique ; Enjeux sociaux et culturels |
| Politiques publiques existantes associées | |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 5A ; 5B ; 5C ; 5D ; 12E ; 13B |
| Pistes de mesures opérationnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une campagne de communication numérique • Rédaction d'un livret explicatif détaillant l'état du mix énergétique français à l'échelle de la façade et les projets de parcs ENR en mer et sur terre |

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°14 : POLLUTIONS TELLURIQUES

Prévenir les pollutions telluriques impactant la qualité des eaux et les écosystèmes marins et littoraux.

La présence et le rejet (par voie fluviale ou atmosphérique) de contaminants et de polluants (microbiologiques, minéraux et chimiques) d'origine terrestre impactent fortement les écosystèmes et réseaux trophiques marins et littoraux ; ils peuvent induire des risques sanitaires importants pour les populations comme pour les activités économiques. Les objectifs environnementaux et de restauration de la qualité des milieux marins sont articulés avec les objectifs de bonne qualité des eaux des SDAGE.

La création d'un plan de lutte contre la pollution, prévoyant une réduction à la source des déchets plastiques, notamment ceux liés aux emballages alimentaires, participe à la restauration du bon état écologique des habitats.

OBJECTIF PARTICULIER

9 OE particuliers (voir tableau annexe 6b)

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°15 : GESTION DU LITTORAL ET DE SON ARTIFICIALISATION, PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Définir, en application de la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) concertée(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est-mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime.

Les apports fonctionnels de la bande côtière à l'ensemble de l'écosystème marin sont fondamentaux ; une gestion intégrée de la bande appelle donc de l'ingénierie et du génie écologiques.

Face au risque naturel présent en Manche Est-mer du Nord, il s'agit d'abord de définir une ou des stratégies de gestion du trait de côte et des risques de submersion à la bonne échelle, concertée entre les acteurs, qui permet de conforter ou, au besoin, de repositionner les activités côtières et les biens sur le long terme. Cette mise en réseau encourage le partage des retours d'expérience en façade mais permet également de se nourrir des expériences nationales et de celles des pays limitrophes. La solidarité est mobilisée entre les zones littorales et les zones infra-littorales.

L'urbanisme, l'aménagement, les activités économiques telles que les activités d'agriculture côtière, d'aquaculture et de tourisme s'adaptent pour limiter l'artificialisation du littoral et le dérangement des espèces et des milieux.

OBJECTIF PARTICULIER

15A Définir une stratégie territoriale de gestion du trait de côte et organiser le repositionnement des activités quotidiennes à 20, 40, 60 ans

15B Prendre en compte l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte par les plans, programmes, schémas ou projets

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Définir une stratégie territoriale de gestion du trait de côte et organiser le repositionnement des activités quotidiennes à 20, 40, 60 ans |
| Code de l'objectif particulier | 15A |
| Enjeux/thème | Risques |
| Objectif stratégique | 15 - Définir, en application de la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) concertée(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est-mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime. |
| Activités concernées | Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral |
| Indicateur et cible (si possible) | <p>Indicateur 1 : nombre de logements en zone basse littorale exposée au risque de submersion marine (Référence MEMN : 408 486)</p> <p>Indicateur 1bis : surface occupée par des activités économiques en zone basse littorale exposée au risque de submersion marine</p> <p>Indicateur 2 : nombre de sites suivis dans le cadre du programme Adapto (gestion souple du trait de côte) (MEMN : 3)</p> <p>Indicateur 3 : % du linéaire couvert par une stratégie de gestion intégrée des risques littoraux (Référence MEMN : 37,6 % du linéaire côtier)</p> <p>Indicateur 4 : part du linéaire côtier exposé aux risques littoraux couverts par un plan de prévention (PPRI, PPRL).</p> <p>Indicateur 5 (SNML) : nombre d'innovations techniques d'aménagement côtiers financées</p> <p>Cible 5 : augmentation du nombre d'études menées</p> |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Gouvernance ; culture du risque |
| Politiques publiques existantes associées | Stratégie nationale de gestion du trait de côte Stratégie nationale pour la transition écologique |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 6A-B ; 7D-E-F D01-HB-01-02-03-04-05-06 ; D05-OE01-02-03-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-02-03-04 ; D08-OE01-05-07 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02 |

Pistes de mesures opérationnelles

- Élaboration d'un document de planification prospectif sur l'ensemble de la façade maritime en tenant compte des activités ayant un besoin d'accès à la mer.
- Mise en place d'une étude sur les fonds marins en proche côtier (exemple : les bancs des Flandres)
- Mettre en place un réseau des acteurs en charge de la gestion du trait de côte
- Plan biodiversité 2018 : Action 10 maîtrise de l'artificialisation par les collectivités ; Action 48 prévention de l'érosion et tassement des sols
- S'appuyer sur les connaissances des cellules hydro-sédimentaires et des masses d'eau pour améliorer la prévention des risques naturels liés au changement climatique
- Favoriser la gestion souple du trait de côte (bassins de crues, marais, systèmes dunaires, etc.)
- Identification des activités économiques les plus impactées par les risques littoraux
- Réalisation d'un plan opérationnel d'actions de restauration de la biodiversité sur bande littorale
- Volet maritime dans les ScoT littoraux et/ou autres schémas/ stratégie

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique particulier | Prendre en compte l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte par les plans, programmes, schémas ou projets |
| Code de l'objectif particulier | 15B |
| Enjeux/thème | Risques |
| Objectif stratégique | 15 - Définir, en application de la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) concertée(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est-mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime. |
| Activités concernées | Aquaculture ; Ports/Transports ; Activités de tourisme et de loisirs ; Artificialisation du littoral |
| Indicateur et cible (si possible) | Indicateur 1 : nombre de plan, programme, schéma ou projets ayant pris en compte l'élévation du milieu marin et la mobilité du trait de côte |
| Localisation (cartes d'enjeux ou mention des zones concernées sur la carte des vocations) | Zones littorales |
| Facteurs d'influence | Gouvernance ; culture du risque |
| Politiques publiques existantes associées | Stratégie nationale de gestion du trait de côte Stratégie nationale pour la transition écologique |
| Impacts sur d'autres objectifs stratégiques | 6A-B ; 7D-E-F D05-OE01-02-03-04 ; D06-OE01-02 ; D07-OE01-03-04; D08-OE01-05 ; D09-OE01 ; D10-OE01 ; D11-OE01-02 |
| Pistes de mesures opérationnelles | Formuler des hypothèses et leurs impacts quant à l'élévation du niveau marin et de mobilité du trait de côte à l'échéance de la validité du plan, programme, schéma ou de la fin de vie prévue des ouvrage |

**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est - Mer du Nord

4 rue du Colonel Fabien - BP 34
76083 Le Havre cedex

www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr

